



COMMUNE DE POMPAPLES

Rapport sur la gestion et les comptes pour l'exercice 2025

Préavis municipal 06.2026/2

RAPPORT SUR LA GESTION ET LES COMPTES POUR L'EXERCICE 2025

A) Gestion :

1. Conseil général

Le Conseil Général s'est réuni à trois reprises durant 2025 :

le 10 avril 2025 pour :

- l'adoption de l'augmentation du budget de révision du plan d'affectation communal (PACom)

le 19 juin 2025 pour :

- l'adoption du rapport sur la gestion et les comptes pour l'exercice 2024
- l'adoption du préavis sur la réfection énergétique du bâtiment de la salle de la Biolle
- décider de la non-recevabilité du postulat de M. Laurent Mettraux : Une stratégie pour le développement des transports publics à Pommaples

Il a été procédé à l'élection du bureau du Conseil, le Président et la Vice-présidente restent inchangés, il s'agit respectivement de M. André Loewer et Mme Edith Gachet. Les scrutateurs sont réélus sans changement

le 9 décembre 2025 pour :

- l'adoption du budget 2026
- l'adoption de la participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en complexe sportif régional quatre-saisons, selon le système de financement régional
- l'adoption du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré
- l'approbation de l'ajustement du bilan pour le passage à MCH2

2. Municipalité

2.1 Organisation :

- durant l'année 2025, la Municipalité était composée de Mme Caroline Favey, Vice-Syndique et MM. Alain Bonzon, Syndic, Joël Fontolliet, Dominique Bataillard et Vincent Studer, Municipaux
- la Municipalité s'est réunie le lundi de 17h ou 17h30 à 19h30. 42 séances ordinaires ont été tenues (sans compter le temps consacré à la préparation individuelle), ainsi qu'un supplément de 24 séances extraordinaires, avec récusation de certains membres de la Municipalité, afin de traiter du litige de la servitude Pré Coupin

2.2 Activités :

Nous relevons les cas principaux qui ont été traités sur cette année écoulée :

- l'étude des dossiers de demandes de constructions, de transformations ou de rénovations
- l'étude des projets et l'élaboration des divers préavis s'y rapportant pour présentation au Conseil
- l'étude des travaux de réfection, 2^{ème} étape, de la RC 251 et d'une partie des canalisations
- la continuité de l'élaboration du PACom et son règlement (Plan d'aménagement du territoire communal - nouveau plan d'affectation)
- les travaux d'entretien du patrimoine communal ont été poursuivis, notamment avec le lancement de la rénovation énergétique du bâtiment de la Biolle
- la réalisation du remplacement des couverts de la cour du collège
- le développement du site de St-Loup a fait l'objet d'un suivi attentif, marqué par le début des travaux de l'Ecole de soins et santé communautaire (ESSC) et de l'évolution de l'élaboration du concept de mobilité relatif à son ouverture en été 2027

- le suivi des travaux immobiliers de l'IDSL (Institution des Diaconesses de St-Loup)
- le traitement du litige concernant la servitude de passage à pied au Pré Coupin
- répondre à de nombreuses demandes concernant la réalisation des travaux menés sur le territoire communal, qu'ils fassent l'objet d'un préavis ou qu'ils soient intégrés au budget.
- la participation active aux séances et aux travaux des associations intercommunales, dont principalement le développement scolaire (AS17), le fonctionnement et la promotion de la piscine (AIPCV) et la future construction de la nouvelle STEP régionale (EHVV)

2.3 L'activité a été particulièrement soutenue en 2025. En effet, 2'805 points de séance ont été traités, contre 1'681 en 2024 et 1'733 en 2023. Plus de 450 décisions municipales ont été prises, dont quelques exemples figurent ci-dessous. Les interventions et autorisations relevant de la propriété privée ne sont pas communiquées.

- de valider la prise en charge du traitement des archives courantes afin qu'elles soient conformes au règlement cantonal
- de valider une demande d'audit concernant le traitement qualitatif et sécuritaire de la déchèterie communale
- de procéder à l'assermentation du nouvel employé de voirie, Michael Chevalier
- de renouveler avec une année d'anticipation, un emprunt de fr. 1'100'000.00 au taux de 1.33 % pour une durée de 10 ans. Un an plus tard, soit au 27.01.2026, le taux de renouvellement aurait été supérieur à 2 %
- de maintenir l'arrêt de bus de la Colline à son nouvel emplacement pour des raisons de sécurité. De nouveaux poteaux de barrage ont été installés en bordure de route afin d'éviter que les véhicules ne puissent dépasser le bus lorsqu'il est à l'arrêt. Cette mesure a été réalisée en accord avec le voyer des routes
- de participer au soutien financier du groupe des aînés afin de garantir son maintien d'activité
- d'accepter le plan d'action pour la protection des hirondelles, martinets et chauves-souris
- d'approuver notre règlement communal relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires
- d'inviter la population à une séance commune entre Moiry et Pomaples concernant le déploiement du Dossier Electronique du Patient (DEP)
- de confirmer l'offre pour la révision du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
- après analyse comparative des rémunérations et vacations pratiquées par les huit communes voisines, de ne pas procéder pour l'instant à une révision de ces tarifs
- de valider le mandat concernant le suivi du chantier de la construction de l'ESSC
- d'examiner en collaboration avec la commission énergie, des projets de valorisation de l'électricité photovoltaïque locale.
- de renoncer à remettre en location le jardin communal, zone agricole, situé aux abords du local de voirie

2.4 Evolution durant l'année 2025 :

- il a été délivré 5 permis de construire, 9 autorisations avec dispense d'enquête, 3 autorisations d'installation de panneaux photovoltaïques et 2 autorisations de minime importance
- 11 demandes POCAMA ont été sollicitées
- les naturalisations de 2 adultes ont abouti
- 34 amendes de stationnement, 4 ordonnance pénale sur le règlement des déchets sur le territoire villageois et 6 ordonnances pénales sur le site de St-Loup ont été notifiées pour infractions aux règlements communaux ou parage non autorisé
- du point de vue cantonal, la population passe officiellement de 930 à 917 habitants en résidence principale (hors résidence secondaire)

B) Comptes 2025

Conformément aux règles générales applicables aux autorités communales et notamment de l'art. 93c de la loi sur les Communes, la Municipalité vous présente son préavis sur les comptes communaux 2025

Comptes 2025 :	Budget 2025 :	Comptes 2024 :
CHF 4'421'887.28	CHF 3'844'148.25	CHF 4'088'253.11 aux revenus
CHF 4'420'485.66	CHF 4'134'538.00	CHF 3'833'156.93 aux charges
Excédent revenus :	Excédent charges :	Excédent revenus :
CHF 1'401.62	CHF 290'389.75	CHF 255'096.18

L'excédent des revenus de CHF 1'401.62 est obtenu après attribution de CHF 260'000.00 au fonds de réserve de la facture sociale.

Nous rappelons que ce fonds de réserve ainsi que l'ensemble des autres fonds libres sont transférés au 1er janvier 2026 à la réserve de politique budgétaire, conformément à la décision approuvée lors du dernier Conseil Général pour le passage au nouveau Modèle Comptable Harmonisé (MCH2).

Tenant compte de l'incertitude importante liée au premier boucllement annuel soumis à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), le budget 2025 a été établi avec prudence, notamment en ce qui concerne les revenus fiscaux. Il prévoyait ainsi un excédent de charges de CHF 290'389.75. Lors de l'établissement du budget, nous avons anticipé un retour de péréquation important. Sans cette estimation, le déficit prévu aurait été nettement plus élevé (voir point 2 Finances page5).

L'excédent de charges budgété de CHF 290'389.75 doit être mis en regard du résultat effectif à fin 2025, qui présente un excédent de revenus de CHF 261'401.62, avant attribution à la provision mentionnée ci-dessus.

Nous nous réjouissons de pouvoir présenter, une nouvelle fois, un résultat nettement positif. L'écart entre le budget et le boucllement s'explique principalement par les éléments suivants :

- a) des retours de fonds ainsi que des estimations budgétaires trop pessimistes de la part de diverses associations auxquelles nous participons pour un montant total de CHF 169'885.00
- b) L'estimation des impôts conjoncturels (droits de mutation, successions et donations, gains immobiliers) est particulièrement délicate, en raison de leur forte variabilité d'une année à l'autre. Les recettes enregistrées dépassent notre prévision de CHF 86'840.00
- c) Nous restons prudents dans l'estimation des impôts sur les personnes physiques, les frontaliers et les personnes morales. L'écart entre le budget et les comptes s'élève à CHF 215'020.00

L'addition de ces montants représente un total de CHF 471'745.00 qui explique les principales causes de l'écart entre le budget et le boucllement des comptes.

Evolution du résultat net annuel et de la marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement, également appelée cashflow de fonctionnement, est un concept de résultat orienté sur les moyens financiers générés par l'activité de fonctionnement de la Commune à la fin d'un exercice annuel. Elle permet d'apprécier les moyens financiers résiduels qui pourront être utilisés pour financer de nouveaux investissements, rembourser une dette ou reconstituer des capitaux propres.

	2025	2024	2023
Excédent des revenus	1'401.62	255'096.18	419'948.20
Amortissements	222'889.50	317'168.67	62'068.84
Affectations aux fonds de réserve	290'206.10	325'666.29	63'148.40
Prélèvements aux fonds de réserve	- 182'687.08	388'580.05	- 73'305.40
Déduction défalcations impôts	- 50'700.57	- 26'047.72	- 26'068.84
Marge d'autofinancement	281'109.57	483'303.37	445'791.20

Commentaires

1. Administration générale :

Sans tenir compte de l'importante charge de travail assumée tant par la Municipalité que par le secrétariat, les honoraires liés à la défense juridique des affaires du « Pré Coupin » subissent une progression démesurée, sans qu'une échéance à court terme ne semble envisageable. Le montant dédié uniquement en 2025 s'élève à CHF 59'340.80. En y ajoutant les dépenses déjà réalisées précédemment ainsi que celles engagées en 2026, la charge totale approche les CHF 100'000.00, soit plus de CHF 100.00 par habitant

2. Finances :

Les acomptes de CHF 541'712.00 perçus de la NPIV par le canton ont été surévalués de quelque CHF 260'000.00, cette différence marquante démontre la difficulté d'évaluer plus précisément le budget communal

Les impôts encaissés sont supérieurs au budget mais légèrement inférieurs à ceux encaissés en 2024

3. Domaines et bâtiments :

Les revenus globaux provenant des bâtiments et des terrains agricoles communaux restent stables alors que les entretiens et amortissements d'usage sont respectés

Le remplacement des couverts du collège et des panneaux d'affichage a coûté CHF 104'451.00 en regard d'un préavis de CHF 113'000.00

4. Travaux :

Des travaux réguliers d'entretien sur nos routes et chemins ont été réalisés

L'aménagement des feux de signalisation au carrefour de St-Loup a coûté CHF 56'737.93 en regard d'un préavis de CHF 68'504.66

5. Instruction publique et cultes :

Nous relevons une diminution de la participation au groupement scolaire pour l'année 2025

6. Police :

La révision de la péréquation financière et de la réforme policière continue de peser sur les charges assumées

7. Sécurité sociale :

Après une évolution stable des charges entre 2023 et 2024, l'année 2025 marque une nouvelle hausse notable de 16 %, principalement due à la création de nouvelles places d'accueil. L'examen de ces coûts reste sous analyse

8. Services industriels :

Il s'agit d'un compte de transit, le service des eaux étant entièrement assumé par l'AIEM regroupant les communes de Pompaples, Orny, La Sarraz, Eclépens et Ferreyres. Notre employé communal a dû assumer les heures que les autres communes ne peuvent actuellement pas supporter. La situation devrait se normaliser d'ici peu

En plus des explications verbales habituelles, des commentaires détaillés écrits, poste après poste, ont été remis à la Commission de gestion.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2025 :

AMORTISSEMENTS ET FONDS DE RESERVE :

- amortissements comptables	11'000.00
- amortissements financiers obligatoires	81'000.00
- amortissements supplémentaires	161'188.93
- attributions aux fonds de réserves pour dépenses affectées	2'500.90
- attributions aux fonds de réserves	287'705.20
- prélèvements aux fonds de réserves	182'687.08

BILAN

Actif :

Au 31.12.2025 le portefeuille de titres est avant tout composé de

- 13'250 actions Romande Energie d'une valeur boursière de CHF 575'050.00. Elles sont portées au bilan à CHF 25'000.00, la dissolution de cette réserve latente n'est pas demandée dans le cadre du prochain passage de notre comptabilité à MCH2. Nous conservons ainsi une réserve latente appréciable
- 325 actions Cadcime SA (chauffage à distance) de CHF 1'000.00 chacune sont portées au bilan à CHF 275'000.00. Deux amortissements de CHF 25'000.00 ont été effectués en 2022 et 2023. Tant l'évolution favorable des résultats de cette société que les recommandations MCH2 ne nécessitent pas de nouveaux amortissements comptables

Passif :

Nos comptes bancaires et postaux ne présentent pas de solde débiteur.

Les emprunts bancaires en cours sont de CHF 1'125'000.00 pour l'emprunt initial et CHF 180'000.00 pour les travaux d'assainissement de l'immeuble de rendement En Montanney 3 et CHF 297'000.00 pour l'emprunt 2022 RC 251 traversée partielle de la Route du Milieu du Monde (haut du village). L'amortissement total 2025 de la dette bancaire est ainsi de CHF 81'000.00

L'endettement bancaire par habitant s'élève CHF 1'747.00 (CHF 1'809.70 en 2024)

Sans la chiffrer, nous pouvons affirmer que la réserve latente sur les immeubles de rendement est significative

Structure du bilan :

Après l'attribution de CHF 260'000.00 à la provision sur la facture sociale, le résultat positif de CHF 1'401.62 est conservé en liquidités. Le taux de couverture financière des fonds de réserve est de 120.68 %.

Les réserves libres, non affectées et ne disposant d'aucun règlement, seront entièrement transférées au 01.01.2026 dans la réserve de politique budgétaire pour un montant total de CHF 880'637.22 selon les exigences de MCH2.

ENGAGEMENTS ET HORS BILAN :

- Le plafond d'endettement pour les emprunts est fixé à CHF 6'000'000.00 pour la législature 2021-2026, l'endettement au 31.12.2025 s'élève à CHF 1'602'000.00.
- Le plafond de risques pour les cautionnements et autres engagements est fixé à CHF 3'000'000.00, aucun cautionnement n'est attribué en direct, cependant, entrent dans ce dernier plafond les endettements à concurrence de CHF 2'365'971.25 des associations intercommunales suivantes :

ASI7 (Ecole), CHF 1'884'525.95 de répartition du plafond d'endettement effectif et CHF 2'366'070.00 de répartition du plafond d'endettement statutaire

AIPCV (Piscine), CHF 481'445.30 de répartition du plafond d'endettement effectif et CHF 583'726.90 de répartition du plafond d'endettement statutaire

Les comptes communaux de Pompaples ont été soumis à la révision de la fiduciaire Ofico Fiduciaire SA dont le rapport a été remis à la commission de gestion.

La Municipalité a donné décharge à la boursière pour les comptes 2025, lors de la séance du 13 avril 2026.

C) Conclusion

La Municipalité ayant présenté son rapport de gestion et les comptes 2025 aux membres de la Commission de Gestion, les ayant mis en consultation publique durant le délai légal, demande au Conseil Général :

- **d'approuver le rapport de gestion**
- **d'approuver les comptes 2025 bouclant comme suit :**

Un total des charges de	CHF	4'420'485.66
Un total des revenus de	CHF	4'421'887.28
Un excédent des revenus reporté au capital de	CHF	1'401.62
Un total de bilan de	CHF	5'940'921.19

- **de donner décharge à la Municipalité pour l'exercice 2025**

Pompaples, le 1^{er} mai 2026

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2026

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Alain Bonzon

Patricia Kettiger